

**République du Sénégal**

-----  
**Un peuple-un But-une Foi**



---

**Ministère du Travail, du Dialogue social et des Relations avec les Institutions**

# **Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD)**



**Sénégal émergent**

**2020-2022**

## TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION .....	3
I.PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE .....	4
II. CONTEXTE DE L'ACTION MINISTERIELLE .....	5
III. ORIENTATIONS STRATEGIQUES .....	6
IV.Cadre de performance .....	9
V. Programmation triennale des crédits: Budgétisation pluriannuelle sur trois (3) années ..	13
VI.Budgétisation en AE-CP des projets d'investissement.....	13
VII.Conclusion.....	15
VIII. ANNEXES.....	15

## INTRODUCTION

Le décret n° 2019-798 du 17 avril 2019 relatif aux attributions du Ministre du Travail, du Dialogue social et des Relations avec les Institutions confère à ce dernier la mission de préparer et de mettre en œuvre la politique définie par le Chef de l'Etat dans les domaines du Travail, du Dialogue social et des Relations entre le pouvoir exécutif et les Assemblées parlementaires, qu'elles soient nationales, régionales ou panafricaines. A ce titre :

- ✓ il représente l'Etat au sein des organismes techniques internationaux compétents en matière de travail et de sécurité sociale ;
- ✓ il prépare la législation et la réglementation relatives aux relations du travail et veille à leur bonne application ;
- ✓ il veille aux conditions de travail des catégories vulnérables notamment les femmes et les enfants dans le strict respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur et des normes édictées par les conventions internationales en la matière ;
- ✓ il veille à la qualité des relations entre les salariés et les employeurs dans la double perspective de la protection des travailleurs et de la compétitivité de l'économie. Il est garant du libre exercice des droits syndicaux dans le respect des textes qui les régissent. Il est l'interlocuteur des organisations professionnelles de salariés et d'employeurs et favorise le dialogue entre ces deux catégories d'organisation ;
- ✓ il met en œuvre une politique de développement de la couverture sociale des travailleurs ; Il est responsable du suivi et du bon fonctionnement des organismes de sécurité sociale ;
- ✓ il assure la promotion du dialogue social et veille à la mise en œuvre du Pacte National de Stabilité sociale et d'Emergence économique ;

Au titre des Relations avec les Institutions :

- ✓ il apporte son concours au Premier ministre et aux ministres concernés pour la préparation et le suivi des débats à l'Assemblée nationale et au Conseil économique, Social et Environnemental sur les projets de textes qui sont présentés par le Gouvernement ;
- ✓ en collaboration avec le Secrétaire général du Gouvernement, il assure une liaison permanente entre la Présidence de la République, la Primature, l'Assemblée nationale et le Conseil économique, Social et Environnemental en vue de faciliter l'organisation des débats ;
- ✓ en liaison avec le Ministre chargé des Affaires étrangères, il entretient des relations avec les institutions parlementaires de la CEDEAO, de l'UEMOA, des autres régions d'Afrique et de l'Union africaine. Il suit la mise en place des institutions parlementaires de l'Union africaine.

Le présent document s'articule autour des trois parties suivantes :

- ✓ présentation générale du Ministère ;
- ✓ contexte de l'action ministérielle ;
- ✓ orientations stratégiques ;
- ✓ programmation budgétaire à moyen terme ;
- ✓ annexes.

## I. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE

Les attributions du Ministre du Travail, du Dialogue Social et des Relations avec les Institutions (MTDSRI) sont fixées par le décret n° 2019-979 du 29 mai 2019. Aux termes dudit décret, le Ministre représente l'Etat au sein des organismes internationaux compétents en matière de travail et de sécurité sociale. Il a une mission de conception et de préparation de la législation du travail et de contrôle de son application.

L'organisation du MTDSRI résulte des dispositions combinées du décret n° 2009 -1448 du 30 décembre 2009 et du décret n° 2019-910 du 15 mai 2019 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, le Secrétariat général du Gouvernement et les ministères.

Le MTDSRI comprend : le Cabinet et les services et organismes rattachés, le Secrétariat général et les services rattachés, les Directions avec leurs services centraux, leurs services déconcentrés, et les organismes sous tutelle.

### Cabinet et les services et organismes rattachés

- J Inspection interne ;
- J Commission de Supervision et de Régulation des Institutions de Sécurité sociale ;
- J Haut Conseil du Dialogue social ;
- J Service des Relations publiques et de la Documentation.

### Secrétariat général et services rattachés

- J Cellule de Passation des Marchés publics ;
- J Cellule des Affaires juridiques ;
- J Cellule de l'Informatique ;
- J Cellule des études, de la planification et du suivi — évaluation ;
- J Cellule du Genre et de l'Equité ;
- J Bureau des archives et de la Documentation ;
- J Bureau du Courrier commun.

## Les Directions

Les Directions sont la Direction générale du Travail et de la Sécurité sociale (DGTSS), la Direction des Relations avec les Institutions (DRI) et la Direction de l'Administration générale et de l'Équipement (DAGE).

La DGTSS comprend des services centraux (la Direction des Relations de Travail et des Organisations professionnelles, la Direction de la Protection sociale et la Direction des Statistiques du Travail et des Études), des services rattachés (l'Inspection médicale du Travail et le Bureau administratif et financier) et des services extérieurs (les Inspections régionales du Travail et de la Sécurité sociale, l'Inspection départementale de Rufisque, l'Inspection de la Zone Franche Industrielle de Dakar).

## II. CONTEXTE DE L'ACTION MINISTERIELLE

Le champ d'action du Ministère a évolué au cours des années du Ministère de la Fonction publique, de l'Emploi et du Travail en 1985, le département a abrité un moment la Formation professionnelle en 1994 avant de couvrir, en 2000, la Fonction publique, le Travail, l'Emploi et les Organisations professionnelles.

Depuis avril 2012, les fonctions liées à l'Emploi sont confiées au département chargé de la Jeunesse, tandis que celles liées au Travail et aux Relations avec les Institutions, qui relevaient de deux départements distincts en juin 2010, ont intégré le département devenu : Ministère de la Fonction Publique, du Travail et des Relations avec les Institutions (M.F.P.T.R.I.).

Septembre 2013 a marqué l'avènement du Ministère de la Fonction publique, du Travail, du Dialogue social et des Organisations professionnelles (M.F.P.T.D.S.O.P) recentré sur deux grands pôles d'intervention, à savoir la Fonction publique et le Travail.

En juillet 2014, la fonction publique est érigée en département et la Direction des Relations avec les Institutions est de nouveau rattaché au ministère qui devient le Ministère du Travail, du Dialogue Social, des Organisations professionnelles et des Relations avec les Institutions (MTDSOPRI).

En effet, la définition des politiques publiques, tout comme l'allocation optimale des ressources et les choix d'investissements publics, doivent répondre au mieux aux problèmes à résoudre dans les différents domaines d'intervention des administrations publiques. Tout processus de budgétisation est, aujourd'hui, articulé sur les priorités de l'État à travers ses projets et programmes d'investissements, créant ainsi les conditions d'une véritable croissance économique.

### III. ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Au Sénégal, la question de l'emploi demeure actuellement la première priorité des populations et des politiques publiques. Ainsi pour surmonter les défis, le Plan Sénégal Emergent (PSE) vise notamment à favoriser une croissance économique à fort impact sur le développement humain.

L'Axe 2, portant sur le Capital humain, vise expressément la Protection sociale et le Développement durable.

Parmi les objectifs stratégiques, nous pouvons évoquer le renforcement de la sécurité sociale des travailleurs et des retraités, à travers la réforme du cadre institutionnel et juridique de la sécurité sociale, le redressement du niveau de revenu de certaines catégories de travailleurs et enfin par l'amélioration des prestations sociales et la lutte contre l'évasion sociale.

Le secteur social au Sénégal dispose de plusieurs atouts en termes de textes, d'activités, de mécanismes, d'organes et d'institutions créés, notamment, à l'effet de réaliser de meilleures performances de l'administration du travail et d'obtenir une stabilité effective et durable du climat social. A cet effet, plusieurs forces sont à noter :

- ✓ existence d'un cadre juridique garantissant les droits fondamentaux au travail et la sécurité sociale ;
- ✓ reconnaissance dans la Constitution d'un certain nombre de droits au travail ;
- ✓ existence d'un Code du travail et de textes d'application régissant les rapports individuels et collectifs de travail, la sécurité sociale des travailleurs, la protection des jeunes travailleurs, la maternité de la femme au travail ainsi que celle des catégories particulières telles que les enfants ;
- ✓ élaboration d'un Plan cadre national et mise sur pied d'un Comité intersectoriel pour lutter contre le travail des enfants ;
- ✓ existence d'une Convention collective nationale interprofessionnelle (CCNI) qui harmonise les conditions de travail dans les différents secteurs d'activités ;
- ✓ existence de missions dévolues par les normes internationales et par la législation nationale à l'administration du travail pour une prise en charge efficace du secteur ;
- ✓ existence d'une Stratégie nationale de protection sociale et d'une volonté politique de placer la protection sociale au cœur du PSE (Axe 2) ;
- ✓ signature avec le BIT d'un cadre de coopération fixant les lignes prioritaires de coopération technique (nouveau Programme Pays pour le Travail Décemment) ;
- ✓ existence de mutuelles de santé et d'initiatives d'assurances volontaires complémentaires pour la couverture des soins de santé et forte demande de régimes complémentaires pour la prévoyance-retraite ;
- ✓ existence de cadres de dialogue social au niveau de l'entreprise, au niveau sectoriel et au niveau national ;

- ✓ signature d'une Charte nationale de dialogue social, d'un Pacte national de stabilité sociale et d'émergence économique avec son plan d'action pour assurer la stabilité du climat social ;
- ✓ publication annuelle d'un Rapport sur les statistiques du travail avec les principaux indicateurs de suivi du marché du travail.

De façon générale, le département, notamment le secteur Travail et Protection sociale est confronté à plusieurs difficultés. Ainsi, ces nombreuses faiblesses sont à déplorer sous l'angle des ressources et de l'application des textes :

- ✓ insuffisance des moyens humains ;
- ✓ insuffisance des moyens financiers et logistiques du fait de la faiblesse des crédits alloués ;
- ✓ faiblesse des moyens juridiques : des procès-verbaux d'infraction sans suite et l'absence de pouvoir de contrainte même face à certaines violations flagrantes sont à souligner ;
- ✓ faible application du dispositif de protection ;
- ✓ faiblesse des pensions servies par l'IPRES et du recouvrement des cotisations sociales ;
- ✓ faible implication des Partenaires techniques et financiers et faible capacité de mobilisation de ressources ;
- ✓ obsolescence de certaines dispositions juridiques ;
- ✓ faible accès de la population aux services offerts par l'administration du travail ;
- ✓ dispersion du cadre institutionnel et faiblesse du taux de couverture de la population en matière de sécurité sociale ;
- ✓ faible implantation et absence de ressources allouées aux Comités sectoriels de dialogue social ;
- ✓ blocage de la négociation collective : conventions collectives obsolètes et/ou inexistantes dans certains secteurs.

Plusieurs opportunités existent au sein du Département :

- ✓ signature du Pacte national de stabilité sociale et d'émergence Economique entre le gouvernement, les employeurs et les travailleurs ;
- ✓ Projet d'extension de la Protection sociale aux acteurs de l'économie informelle ;
- ✓ axe 2 du PSE où l'aspect protection sociale est pris en charge ;
- ✓ convention avec les Institutions de Prévoyances sociales (IPS) ;
- ✓ Projet d'élaboration du Code unique de Sécurité sociale (CUSS) ;
- ✓ signature du nouveau Programme Pays pour le Travail Décemment PPTD en rapport avec le BIT ;
- ✓ existence d'un dispositif juridique et institutionnel propice à la protection sociale ;
- ✓ existence d'une Politique nationale de sécurité et santé au travail ;
- ✓ adoption depuis 2009 du système de retraite par la capitalisation ;

- ✓ renforcement du dialogue social par la mise en place du Haut Conseil du Dialogue Social HCDS ;
- ✓ existence d'un dispositif, qui malgré ses faiblesses, est favorable à la promotion et à la mise en œuvre des normes fondamentales du travail ;
- ✓ existence d'une coopération technique avec les Partenaires techniques et financiers PTF, particulièrement le Bureau international du Travail BIT et l'Agence française de Développement AFD ;
- ✓ existence de programme de développement économique et social tels que le PSE, le PPTD ;
- ✓ validation de la Lettre de Politique sectorielle de Développement LPSD du secteur Travail et protection sociale ;
- ✓ ancrage des questions de travail et de protection sociale dans les options stratégiques nationales (PSE, axe 2, PAP 2 du PSE) et internationales (ODD objectif 8) ;
- ✓ adhésion à l'Agenda de l'OIT pour le travail décent, 1999 ;
- ✓ appartenance du Sénégal à des instances internationales et régionales : la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale (CIPRES) ; Conseil du Travail et du Dialogue social (CTDS) de l'Union économique et monétaire Ouest africaine UEMOA, Forum du dialogue social de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest CEDEAO, Centre Régional Africain d'administration du travail (CRADAT) ;
- ✓ adhésion à l'initiative de l'Organisation des Nations unies ONU sur le Socle de Protection sociale et décision de mise en œuvre de la Recommandation n°202 sur le Socle de Protection sociale ;
- ✓ existence du réseau des attachés parlementaires ;
- ✓ organisation de la journée nationale des institutions.

Le département doit faire face à plusieurs menaces. Il s'agit notamment de :

- ✓ l'instabilité institutionnelle à l'origine de la déconnection du secteur « emploi » et du secteur « formation professionnelle » d'avec le secteur « travail et protection sociale » ;
- ✓ de l'insuffisance des moyens juridiques ;
- ✓ du manque de motivation des inspecteurs et contrôleurs du travail et de la sécurité sociale occasionnant une forte instabilité des cadres et leur départ massif de l'administration du travail ;
- ✓ des contraintes budgétaires ;
- ✓ de l'émiettement des organisations syndicales de travailleurs et des organisations d'employeurs.

L'augmentation du nombre de personnes non couvertes par la sécurité sociale, de même que la dispersion des initiatives constituent d'autres types menaces qui pèsent sur l'environnement du secteur Travail et Protection sociale.

#### IV. CADRE DE PERFORMANCE

Pour la mise en œuvre des politiques publiques qui lui sont assignées, le MTDSRI s'est fixé les objectifs globaux suivants :

- ✓ améliorer la gouvernance du marché du travail ;
- ✓ renforcer la protection sociale des travailleurs ;
- ✓ assurer le pilotage, la coordination et la gestion administrative du Département.

En termes de résultats au sein du département pour la période 2020-2022, il est attendu :

- ✓ des rapports de statistiques du travail validés et publiés ;
- ✓ une meilleure coordination administrative ;
- ✓ une bonne gestion des ressources financières et humaines ;
- ✓ une bonne exécution des marchés publics ;
- ✓ une meilleure politique de Communication ;
- ✓ une mise en place d'un environnement juridique attrayant ;
- ✓ une amélioration de la productivité du travail pour promouvoir la compétitivité des entreprises ;
- ✓ un développement d'un partenariat dynamique et fécond entre l'Etat et le secteur privé ;
- ✓ une promotion d'un climat social apaisé ;
- ✓ un renforcement du système d'informations sur le marché du travail ;
- ✓ un élargissement de la protection sociale dans le secteur formel;
- ✓ une extension de la protection sociale aux travailleurs de l'économie informelle ;
- ✓ une lutte contre l'évasion sociale ;
- ✓ une meilleure information de l'exécutif sur les activités des institutions ;
- ✓ un accès accru au Centre d'information et de documentation et au site web de la DRI ;
- ✓ une promotion d'un dialogue fécond et dynamique entre toutes les institutions de la République.

Les principaux indicateurs de performances retenus ainsi que les cibles sont présentés dans le tableau qui suit.

Programme	Objectifs	Résultats attendus	Actions	Indicateurs	Mode de calcul	Méthode de collecte	Référence (2018)	Cibles 2020	Cibles 2021	Cibles 2022
Objectif global : Un travail décent pour tous les travailleurs, facteur de stabilité sociale et d'émergence économique										
P1 : Gouvernance du Marché du Travail	OS1: Améliorer les conditions de travail des ITSS	Les conditions de travail des ITSS sont améliorées	A1: coordination sectorielle	Nombre d'ITSS construites	Dénombrement	PV de réception	1	3	3	3
	OS2: Promouvoir et contrôler le respect de la législation sociale	La législation sociale est respectée	A2: Redynamisation du dialogue social et de la négociation collective	Proportion d'entreprises ayant respectées la législation sociale		Rapports/ fiches de contrôles des ITSS				
				Baisse du nombre de jours de grève	Dénombrement	Baromètre sociale				
	Baisse du nombre de conflits collectifs notifiés	Dénombrement	Baromètre sociale							
OS3: Améliorer le système d'information sur le marché du travail	Les statistiques du travail sont disponibles	A3: Amélioration du cadre, des moyens d'intervention et du système d'information sur le marché du travail	Publication du rapport annuel sur les statistiques du travail	Dénombrement	Compte rendu	1	1	1	1	
Objectif global : Contribuer à la mise en place le socle de protection sociale										
P2 : Protection sociale des Travailleurs	OS2: Renforcer et étendre la protection sociale	L'Assurance Maladie Obligatoire est améliorée	A2: Renforcement et extension de la protection sociale	Nombre d'ITSS formés sur les techniques de gestions et de contrôles des IPM		Rapport d'activités DPS/IPS				

		Le cadre juridique de la Sécurité sociale est amélioré		L'avant-projet de Code unique de Sécurité sociale disponible	Draft disponible						
	OS3: Promouvoir la Sécurité et santé au travail (SST)	La Sécurité et santé au travail est améliorée	A3: Promotion de la Sécurité et santé dans les lieux de travail	Proportion de textes réglementaires adoptés	Dénombrement	Rapports DPS					
Objectif global : Contribuer à la promotion d'une administration moderne et performante											
P3 : Pilotage, coordination et gestion administrative	OS2: Améliorer le pilotage stratégique du ministère	Le pilotage stratégique est assuré	A2: Pilotage stratégique	Taux d'exécution du budget	Total engagement/ Total dotation x 100	Données budgétaires	98%	100%	100%	100%	
				Pourcentage de marchés passés par rapport au Plan de passation de marchés (PPM)	Nombre de marchés passés/Nombre de marchés inscritsX100	Exploitation des PPM	ND	98%	100%	100%	
				Pourcentage d'exécution du PTA	Nombre d'activités /Nombre d'activités validés dans le PTA x 100	Rapports d'activités	78%	90%	95%	100%	
	OS3: Améliorer la coordination et le suivi des travaux des	La coordination et le suivi des travaux des Institutions sont améliorés	A3: Coordination et suivi des relations entre les Institutions	Nombre de comptes rendus disponibles	Dénombrement	Exploitation des 2 rapports généraux	75 comptes rendus	75 comptes rendus	75 comptes rendus	75 comptes rendus	

	Institutions ainsi que l'accessibilité de leur production	Les capacités des attachés parlementaires et des agents de la DRI sont renforcées		Nombre d'acteurs formés	Dénombrement	Feuilles de présence	60 acteurs	60 acteurs	60 acteurs	60 acteurs
		Les documents (lois, rapports et avis) produits par les institutions sont accessibles aux citoyens		Pourcentage de documents numérisés et mis en ligne	Nombre de documents mis en ligne/ nombre de documents examinés par les institutions * 100	Liste des documents/ données fournies par le site web <a href="http://www.dri.gov.sn">www.dri.gov.sn</a> .	232 documents mis en ligne en 2018			

## V. PROGRAMMATION TRIENNALE DES CREDITS

Programmes	Nature économique	Années			Total
		2 020	2 021	2 022	
P1 : Gouvernance du Marché du Travail	Personnel	859 692 992	876 886 852	894 424 589	2 631 004 433
	Biens et services	644 450 000	718 581 500	725 402 500	2 088 434 000
	Transferts courants	900 000 000	850 000 000	850 000 000	2 600 000 000
	Investissements exécutés par l'Etat				
	Transferts en capital				
Total programme 1		2 404 142 992	2 445 468 352	2 469 827 089	7 319 438 433
P2 : Protection sociale des travailleurs	Personnel	64 996 992	66 296 932	67 622 870	198 916 794
	Biens et services	52 600 000	19 570 000	19 950 000	92 120 000
	Transferts courants	146 600 000	146 600 000	146 600 000	439 800 000
	Investissements exécutés par l'Etat				
	Transferts en capital				
Total programme 2		264 196 992	232 466 932	234 172 870	730 836 794
P3 : Pilotage, coordination et gestion administrative	Personnel	314 478 236	320 767 801	67 622 870	702 868 907
	Biens et services	328 512 000	387 172 600	394 741 000	1 110 425 600
	Transferts courants				
	Investissements exécutés par l'Etat	290 598 000	290 598 000	290 598 000	871 794 000
	Transferts en capital				
Total programme 3		933 588 236	998 538 401	752 961 870	2 685 088 507
Total général		3 601 928 220	3 676 473 685	3 456 961 829	10 735 363 734

### Budgétisation en AE-CP des projets d'investissement

- Tableau 1 : Niveau d'exécution des marchés

Programmes budgétaires	Projets	Marchés non exécutés totalement en 2019	Prises en charge 2020	Reliquats attendus	Justifications
P1: Gouvernance du marché du travail	Projet de construction et de réhabilitation des ITSS	290 598 000	290 598 000		
Total		290 598 000	290 598 000		

- Tableau 2 : tableau de budgétisation en AE-CP des projets d'investissement

Programmes budgétaires	Projets d'investissement	Source de financement	2020		2021		2022	
			AE	CP	AE	CP	AE	CP
P1 : Gouvernance du marché du travail	Projet de construction, réhabilitation des inspections du travail et de la sécurité sociale et renforcement des moyens de communication	Budget Etat	290 598 000	290 598 000	290 598 000	290 598 000	290 598 000	290 598 000
<b>Total</b>			<b>290 598 000</b>					

## VI. CONCLUSION

Le suivi-évaluation est du ressort de la Direction de l'Administration générale et de l'Equipe DAGE avec l'appui de la Cellule d'Etudes et de Planification (CEP). Cette dernière travaillera sur la base d'un système qui fournira des informations de qualité permettant d'apprécier objectivement l'état d'exécution dudit document.

La mobilisation des moyens financiers et matériels est fondamentale et doit conditionner la réussite de la mise en œuvre des programmes du département. En effet, puisque les investissements requis étant énormes, la stratégie de financement s'articule autour de la mobilisation des ressources aussi bien internes qu'externes.

Les principaux défis portent essentiellement sur la promotion, le respect et l'appropriation des principes et droits fondamentaux au travail. Il s'agit entre autre de la promotion du travail décent, de l'amélioration des conditions de travail, du respect de la législation du Travail, de l'efficacité de système d'inspection du travail, de l'attractivité de la législation du travail, du renforcement des systèmes formels de sécurité sociale et l'élargissement de la couverture et de l'extension de la protection sociale.

## VII. ANNEXES

1. Projet annuel de Performance du Programme Pilotage, Coordination et Gestion administrative
2. Projet annuel de Performance du Programme Gouvernance du marché du Travail
3. Projet annuel de Performance du Programme Protection sociale des Travailleurs

**ANNEXES: PROJETS ANNUELS DE PERFORMANCE  
(PAP) DES PROGRAMMES**

### I. PRESENTATION DU PROGRAMME

Ce programme support est dénommé programme Pilotage, coordination et gestion administrative. Il occupe une place centrale au sein du Ministère du Travail, du dialogue social et des Relations avec les Institutions.

L'objectif stratégique de ce programme est de « mettre en œuvre un dispositif de gestion efficace des ressources humaines, financières et matérielles du ministère et des autres administrations ».

Ce programme vise en 2020 la valorisation des ressources humaines, le renforcement des moyens d'action des services, l'allocation optimale des ressources financières, le suivi régulier de l'exécution budgétaire, la reddition des comptes et le renforcement de la visibilité des actions et réalisations du département.

En matière de « Relations avec les Institutions », il cherche à améliorer la coordination et le suivi des relations entre les Institutions et à améliorer la communication entre institutions et l'accès à l'information institutionnelle.

Les résultats majeurs attendus pour le programme en 2020 sont :

- Un budget correctement exécuté ;
- Un meilleur suivi des dossiers du personnel ;
- les marchés publics soient passés à bonne date ;
- une planification et suivi des programmes, projets et activités du département ;
- la politique du secteur bien suivie ;
- une meilleure information de l'exécutif sur les activités des institutions ;
- l'organisation de la journée des Institution ;
- le renforcement des capacités des parlementaires et des agents de la DRI.

Les services et structures chargés de la mise en œuvre des actions et projets sont structurés autour de la Direction de l'Administration générale et de l'Équipement et de la Direction des Relations avec les Institutions. Des services rattachés au secrétariat général, la Cellule de Passation des Marchés, la Cellule des Etudes, de la Planification et du Suivi-évaluation et la Cellule Genre concourent aussi à la réalisation des actions de ce programme.

### II. PRESENTATION DU CADRE DE PERFORMANCE DU PROGRAMME

Programme	Objectifs	Résultats attendus	Actions	Indicateurs	Mode de calcul	Méthode de collecte	Référence (2018)	Cibles 2020
Objectif global : Contribuer à la promotion d'une administration moderne et performante								
Pilotage, coordination et gestion administrative	OS1: Améliorer la coordination administrative	La coordination administrative est améliorée	A1: Coordination administrative	Nombre de dossiers traités	Dénombrement	Rapport d'activités/Rapport de performance	néant	
	OS2: Améliorer le pilotage stratégique du ministère	Le pilotage stratégique est assuré	A2: Pilotage stratégique	Taux d'exécution du budget	Total engagement/ Total dotation x 100	Données budgétaires	1	1
				Pourcentage de marchés passés par rapport au Plan de passation de marchés (PPM)	Nombre de marchés passés/Nombre de marchés inscritsX100	Exploitation des PPM	néant	1
				Pourcentage d'exécution du PTA	Nombre d'activités /Nombre d'activités validés dans le PTA x 100	Rapports d'activités	1	1
	OS3: Améliorer la coordination et le suivi des travaux des Institutions ainsi que l'accessibilité de leur production	La coordination et le suivi des travaux des Institutions sont améliorés	A3: Coordination et suivi des relations entre les Institutions	Nombre de comptes rendus disponibles	Dénombrement	Exploitation des 2 rapports généraux	75 comptes rendus	75 comptes rendus
		Les capacités des attachés parlementaires et des agents de la DRI sont renforcées		Nombre d'acteurs formés	Dénombrement	Feuilles de présence	60 acteurs	60 acteurs

		Les documents (lois, rapports et avis) produits par les institutions sont accessibles aux citoyens		Pourcentage de documents numérisés et mis en ligne	Nombre de documents mis en ligne/ nombre de documents examinés par les institutions * 100	Liste des documents/ données fournies par le site web <a href="http://www.dri.gouv.sn">www.dri.gouv.sn</a> .	232 documents mis en ligne en 2018	
--	--	--	--	--	--	--	------------------------------------	--

### III. PRESENTATION DES CREDITS DU PROGRAMME

#### 3.1- Présentation des crédits du programme par actions et par nature économique de dépenses

Action	Nature de dépense								Total	
	Personnel	Biens et services	Transferts courants	Investissements exécutés par l'Etat		Transferts en capital		AE		
				AE	CP	AE	CP			
Coordination administrative	314 478 236	48 100 000								362 578 236
Pilotage stratégique		194 512 000		290 598 000	290 598 000					485 110 000
Coordination et suivi des relations entre les Institutions		85 900 000								85 900 000
<b>Total</b>	<b>314 478 236</b>	<b>328 512 000</b>		<b>290 598 000</b>	<b>290 598 000</b>					<b>933 588 236</b>

#### 3.2- Evolution des crédits du programme

Nature de dépense	Année 2018 (exécution)	2019 (LFI)	2020	Variation (2020)-(2019)	Justification
Personnel					
Biens et services	414 670 000	488 820 000	586 320 000	97 500 000	
Transferts courants	996 600 000	996 600 000	0	-996 600 000	Les transferts ont été positionnés au niveau des programmes métiers respectifs
Investissements exécutés par l'Etat					
AE					
CP					
Transferts en capital					
AE					
CP					
<b>Total</b>	<b>1 710 357 980</b>	<b>1 767 754 980</b>	<b>917 962 000</b>	<b>-849 792 980</b>	

### 3.3- Justification des dépenses par nature

#### a. Dépenses de personnel

<b>Pilotage, Coordination et Gestion administrative</b>	Coordination administrative	Hierarchie A	11	131 159 292
<b>Pilotage, Coordination et Gestion administrative</b>	Coordination administrative	Hierarchie B	26	106 079 443
<b>Pilotage, Coordination et Gestion administrative</b>	Coordination administrative	Hierarchie C	4	9 614 696
<b>Pilotage, Coordination et Gestion administrative</b>	Coordination administrative	Hierarchie D	26	67 624 805
<b>Total Pilotage, Coordination et Gestion administrative</b>			<b>67</b>	<b>314 478 236</b>

#### b. Dépenses de biens et services et transferts courants

Articles	2019	2020	Variations	Justifications
60- Achats de Biens et services	341 610 000	199 620 000	- 141 990 000	
61-Acquisition de services	134 670 000	111 392 000	- 23 278 000	
62-Autres services	12 540 000	17 500 000	4 160 000	
64-Transferts courants	996 600 000	-	- 996 600 000	Les transferts ont été affectés au niveau des programmes métiers respectifs.
<b>Total</b>	<b>1 485 420 000</b>	<b>328 512 000</b>	<b>- 1 157 708 000</b>	

c. Dépenses d'investissement

Tableau des échéanciers AE associées aux CP

Action	Activité /projet	Montant exécuté en 2018		Montant 2019		Montant 2020		Variations (2020-2019)		Justifications	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Amélioration du cadre, des moyens d'intervention et du système d'information sur le marché du travail	Enquête sur l'emploi salarié	35 000 000	35 000 000								
	Projet de lutte contre le travail des enfants	22 000 000	22 000 000								
	Projet d'équipement de la direction générale du travail et de la sécurité sociale	73 074 290	73 074 290								
	Projet de construction, réhabilitation des inspections du travail et renforcement des moyens de communication	256 500 000	256 500 000	290 598 000	290 598 000	290 598 000	290 598 000	0	0		
<b>Total</b>		<b>386 574 290</b>	<b>386 574 290</b>	<b>290 598 000</b>	<b>290 598 000</b>	<b>290 598 000</b>	<b>290 598 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		

#### IV. PRESENTATION DU PROGRAMME

La mise en œuvre d'un programme de gouvernance du marché du travail occupe une place primordiale au sein du Ministère du Travail, du dialogue social et des Relations avec les Institutions. La problématique du Travail décent est un défi majeur au cœur des préoccupations des populations et de l'Etat et qui justifient les politiques publiques menées dans ce sens. Le Plan Sénégal Emergent (PSE) qui vise la transformation structurelle de l'économie à travers une croissance économique forte et durable à fort impact sur le développement humain constitue le pilier de ces politiques.

Ainsi, pour contribuer à la réalisation des objectifs du Plan Sénégal Emergent (PSE), des actions phares sont prévues dans ce programme. Il s'agit entre autres, du renforcement du Dialogue social à travers l'adoption d'un nouveau pacte de stabilité sociale et d'émergence économique (PNSSEE), la promotion de l'application des normes internationales du travail et de la législation nationale du travail en recourant à l'outil numérique et à travers la mise en place d'une plateforme digitale de services.

##### Stratégie du programme

Ce programme vise en 2020 le renforcement du cadre et des moyens d'intervention de l'administration du travail, la redynamisation du dialogue social et de la négociation collective et l'amélioration du système d'information sur le marché du travail.

Les résultats majeurs attendus du programme pour 2020 :

- le renforcement du système d'informations sur le marché du travail (SIMT) avec disponibilités de statistiques du travail fiables;
- la prévention et l'élimination des pires formes de travail des enfants ;
- la collecte et le dépôt des DASMO et bilan social des entreprises ;
- le respect de la législation sociale ;
- la construction et la réhabilitation des IRTSS ;
- le renforcement et la modernisation du cadre juridique du travail ;
- le renforcement du dialogue social et relance de la négociation collective ;
- la mise en conformité des lieux de travail par l'Inspection du travail ;
- la lutte contre l'évasion sociale.

Les services et structures chargés de la mise en œuvre des actions et projets sont structurés autour de la Direction générale du Travail et de la Sécurité sociale qui comprend des services centraux, des services extérieurs et des services rattachés.

La Direction générale comprend trois Directions dont deux interviennent dans la mise en œuvre de ce programme. Il s'agit de :

- ☞ La Direction des Relations de Travail et des Organisations professionnelles (DRTOP)

Elle est chargée de la mise en œuvre de la gestion et de la réglementation en matière de travail. Il s'agit notamment de la prévention et la gestion des conflits sociaux, de l'application des normes internationales du travail, de la lutte contre le travail des enfants. Elle a cinq (5) divisions :

- la Division du Travail ;
- la Division de la Législation, des Etudes et de la Formation ;
- la Division des Relations internationales de Travail ;
- la Division des Négociations et des Relations professionnelles ;
- la Cellule de coordination de la lutte contre le Travail des enfants.

☞ La Direction des Statistiques du Travail et des Etudes (DSTE)

Elle est chargée de la collecte, du traitement et de la diffusion des informations relatives au travail, à l'emploi et à la sécurité sociale dans les entreprises. Elle établit les programmes d'information et participe à la planification des ressources humaines. Elle compte trois (3) Divisions :

- la Division des Statistiques du Travail ;
- la Division des Etudes ;
- la Cellule Informatique.

Des services extérieurs participent aussi à ce programme :

Il s'agit :

- des Inspections régionales du Travail et de la Sécurité sociale à l'heure actuelle au nombre de onze(14) ;
- de l'Inspection du Travail et de la Sécurité sociale de la Zone franche industrielle de Dakar.
- de l'Inspection départementale de Rufisque.

## V. PRESENTATION DU CADRE DE PERFORMANCE DU PROGRAMME

Programme	Objectifs	Résultats attendus	Actions	Indicateurs	Mode de calcul	Méthode de collecte	Référence (2018)	Cibles 2020
Objectif global : Un travail décent pour tous les travailleurs, facteur de stabilité sociale et d'émergence économique								
Gouvernance du Marché du Travail	OS1: Améliorer les conditions de travail des ITSS	Les conditions de travail des ITSS sont améliorées	A1: coordination sectorielle	Nombre d'ITSS construites	Dénombrement	PV de réception	1	3
	OS2: Promouvoir et contrôler le respect de la législation sociale	La législation sociale est respectée	A2: Redynamisation du dialogue social et de la négociation collective	Proportion d'entreprises ayant respectées la législation sociale		Rapports/ fiches de contrôles des ITSS		
				Baisse du nombre de jours de grève	Dénombrement	Baromètre sociale		
				Baisse du nombre de conflits collectifs notifiés	Dénombrement	Baromètre sociale		

	OS3: Améliorer le système d'information sur le marché du travail	Les statistiques du travail sont disponibles	A3: Amélioration du cadre, des moyens d'intervention et du système d'information sur le marché du travail	Publication du rapport annuel sur les statistiques du travail	Dénombrement	Compte rendu	1	1
--	---	--	---	---	--------------	--------------	---	---

### Analyse :

Il s'agit d'une présentation stratégique du programme permettant de lier ses actions aux politiques publiques du département et au PSE en termes d'axe et de secteurs. En effet, ce programme a pour objectif spécifique d'« améliorer la gouvernance du marché du travail » par la modernisation et l'amélioration de l'environnement de l'administration du travail, la promotion des normes internationales du travail (NIT) et du dialogue social. Il cherche aussi à améliorer le système d'information sur les statistiques du travail. Cet objectif spécifique vise aussi à moderniser l'environnement des affaires. En effet, le secteur privé est reconnu par le Sénégal comme devant servir de locomotive pour la croissance économique. A cet effet, il est important de favoriser le développement des entreprises, en améliorant la productivité de celles-ci, la qualité des services de l'administration, l'environnement juridique et fiscal, la productivité du facteur travail, le dialogue social et la négociation collective ainsi que le développement d'investissements à fort impact social.

## VI. PRESENTATION DES CREDITS DU PROGRAMME

3.1- Présentation des crédits du programme par actions et par nature économique de dépense

Action	Nature de dépense						Total		
	Personnel	Biens et services	Transferts courants	Investissements exécutés par l'Etat		Transferts en capital			
	CP	CP	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Coordination sectorielle	859 692 992	76 600 000							936 292 992
Redynamisation du dialogue et de la négociation collective		90 200 000	900 000 000						990 200 000
Amélioration du cadre, des moyens d'intervention et du système d'information sur le marché du travail		477 650 000							477 650 000
<b>Total action</b>	<b>859 692 992</b>	<b>644 450 000</b>	<b>900 000 000</b>						<b>2 404 142 992</b>

### 3.2- Evolution des crédits du programme

Nature de dépense	Année 2018 (exécution)	2019 (LFI)	2020	Variation (2020)-(2019)	Justification
Personnel			859 692 992	859 692 992	
Biens et services	400 600 000	497 850 000	644 450 000	146 600 000	
Transferts courants			900 000 000	900 000 000	Les transferts des organisations professionnelles et du HCDS sont positionnés dans ce programme
Investissements exécutés par l'Etat					Il est prévu la construction de trois (03) Inspections par année
AE	256 500 000	290 598 000		- 290 598 000	
CP	256 500 000	290 598 000		- 290 598 000	
Transferts en capital					
AE					
CP					
<b>Total</b>	<b>657 100 000</b>	<b>788 448 000</b>	<b>2 404 142 992</b>	<b>1 615 694 992</b>	

### 3.3- Justification des dépenses par nature

#### a. Dépenses de personnel

#### EFFECTIF MASSE SALARIALE

<b>Gouvernance du marché du travail</b>	Coordination sectorielle	Hierarchie A	62	446 330 000
<b>Gouvernance du marché du travail</b>	Coordination sectorielle	Hierarchie B	73	337 858 000
<b>Gouvernance du marché du travail</b>	Coordination sectorielle	Hierarchie C	8	18 706 000
<b>Gouvernance du marché du travail</b>	Coordination sectorielle	Hierarchie D	29	56 798 992
<b>Total Gouvernance du marché du travail</b>			<b>172</b>	<b>859 692 992</b>

#### b. Dépenses de biens et services et transferts courants

Articles	2019	2020	Variations	Justifications
60- Achats de Biens et services	213 150 000	424 150 000	211 000 000	
61-Acquisition de services	254 700 000	206 300 000	- 48 400 000	
62-Autres services	30 000 000	14 000 000	- 16 000 000	
64-Transferts courants		550 000 000	550 000 000	
<b>Total</b>	<b>497 850 000</b>	<b>1 194 450 000</b>	<b>696 600 000</b>	

#### c. Dépenses d'investissement

## Tableau de budgétisation des projets

Projets	Articles	Montants		Variations	Justifications
		2019	2020		
Projet de construction et de réhabilitation des ITSS	24-Bâtiments administratifs usage de bureau	160 598 000	160 598 000	0	Il est prévu de construire trois Inspections par année
	24-Matériel et mobilier	50 000 000	50 000 000	0	
	60- Achats de Biens et services	60 000 000	60 000 000	0	Il s'agira aussi de renforcer les moyens de communication des ITSS
	61-Acquisition de services	20 000 000	20 000 000	0	
<b>Total</b>		<b>290 598 000</b>	<b>290 598 000</b>	<b>0</b>	

Tableau des échéanciers AE associées aux CP

Action	Activité /projet	Montant exécuté en 2018		Montant 2019		Montant 2020		Variations (2020-2019)		Justifications	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Amélioration du cadre, des moyens d'intervention et du système d'information sur le marché du travail	Enquête sur l'emploi salarié	35 000 000	35 000 000								
	Projet de lutte contre le travail des enfants	22 000 000	22 000 000								
	Projet d'équipement de la direction générale du travail et de la sécurité sociale	73 074 290	73 074 290								
	Projet de construction, réhabilitation des inspections du travail et renforcement des moyens de communication	256 500 000	256 500 000	290 598 000	290 598 000	0	0	- 290 598 000	- 290 598 000		
<b>Total</b>		<b>386 574 290</b>	<b>386 574 290</b>	<b>290 598 000</b>	<b>290 598 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>- 290 598 000</b>	<b>- 290 598 000</b>		

### VII. PRESENTATION DU PROGRAMME

Le programme Protection sociale s'inscrit dans la stratégie globale de l'Etat de mettre en place un socle de protection sociale conformément aux orientations et priorités du PSE.

La problématique de la protection sociale et son extension à toutes les couches de la population active constitue une préoccupation majeure justifiant les initiatives des politiques menées dans ce sens par l'Etat à travers notamment plusieurs entités : l'Agence de la Couverture Maladie universelle, la Délégation Générale à la Protection sociale et à la Solidarité nationale, la Délégation Générale de l'Action sociale et la Direction de la Protection sociale.

La Direction de la Protection sociale agit dans deux principaux domaines d'activité que sont le renforcement de la sécurité sociale formelle et l'extension de la protection sociale à de nouvelles cibles de la population.

A cet effet, à travers le Régime Simplifié pour les Petits Contribuables (RSPC), elle travaille à la mise en place d'un nouveau régime contributif de sécurité sociale adapté aux besoins et spécificités des acteurs de l'économie informelle.

Par ailleurs, les actions de renforcement du dispositif actuel de la sécurité sociale occupent une place importante dans les priorités du département en particulier la réforme du cadre juridique et institutionnel, la lutte contre l'évasion sociale, la promotion de la sécurité et santé au travail, le parachèvement de la réforme de l'assurance-maladie obligatoire et la lutte contre le VIH/Sida en milieu professionnel.

En 2020 ce programme vise à assurer une plus forte inclusion sociale, en renforçant la sécurité sociale des travailleurs et en facilitant l'accès des travailleurs de l'économie informelle à la protection sociale.

Pour atteindre cet objectif, le programme met l'accent sur trois leviers :

- l'harmonisation du cadre juridique de la sécurité sociale à travers l'élaboration d'un nouveau Code unique de Sécurité Sociale CUSS ;
- l'extension de la protection sociale aux travailleurs de l'économie informelle ;
- la promotion de la Sécurité et Santé au Travail dans les lieux de travail.

Les résultats majeurs attendus du programme pour 2020 :

- l'amélioration du cadre juridique de la sécurité sociale ;
- l'augmentation des entreprises du secteur formel déclarées aux IPS ;
- l'augmentation du nombre de travailleurs du secteur formel affiliés aux IPS ;
- la réduction du taux des AT/MP ;
- la mise en place d'un système de couverture sociale adapté au secteur informel pour faciliter la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle ;

- la mise en œuvre de la Politique et du Programme national de sécurité et santé au travail.

Les services et structures de la Direction de la Protection Sociale chargés de la mise en œuvre des actions et projets comprennent :

- La Division de la Sécurité sociale ;
- La Division des Institutions de Prévoyance Maladie ;
- La Division de la Médecine, de l'Hygiène, de la Sécurité et de la Santé du Travail.

## PRESENTATION DU CADRE DE PERFORMANCE DU PROGRAMME

Programme	Objectifs	Résultats attendus	Actions	Indicateurs	Mode de calcul	Méthode de collecte	Référence (2018)	Cibles 2020
Objectif global : Contribuer à la mise en place le socle de protection sociale								
Protection sociale des Travailleurs	OS2: Renforcer et étendre la protection sociale	L'Assurance Maladie Obligatoire est améliorée	A2: Renforcement et extension de la protection sociale	Pourcentage de travailleurs couverts par les IPM		Rapport d'activités DPS/IPS		
		Le cadre juridique de la Sécurité sociale est amélioré		L'avant-projet de Code unique de Sécurité sociale disponible	Draft disponible			
	OS3: Promouvoir la Sécurité et santé au travail (SST)	La Sécurité et santé au travail est améliorée	A3: Promotion de la Sécurité et santé dans les lieux de travail	Baisse du nombre d'accidents du travail et maladies professionnelles	Dénombrement	Données CSS/ fiches de contrôles des ITSS	1 984	

### Analyse :

Ce programme a pour objectif spécifique de renforcer la protection sociale des travailleurs. Il vise à assurer une plus forte inclusion sociale, en renforçant la sécurité sociale des travailleurs et en permettant l'accès des groupes les plus vulnérables aux services essentiels. Cet objectif spécifique se réfère à l'Axe 2 du PSE « Capital humain, Protection sociale et Développement durable ».

## VIII. PRESENTATION DES CREDITS DU PROGRAMME

### 3.1- Présentation des crédits du programme par actions et par nature économique de dépense

Action	Nature de dépense								Total
	Personnel	Biens et services	Transferts courants	Investissements exécutés par l'Etat		Transferts en capital			
	CP	CP	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Coordination sectorielle	64 996 992								<b>64 996 992</b>
Renforcement et extension de la protection sociale		39 250 000	146 600 000						<b>185 850 000</b>
Promotion de la Sécurité et santé dans les lieux de travail		13 350 000							<b>13 350 000</b>
<b>Total</b>	<b>64 996 992</b>	<b>52 600 000</b>	<b>146 600 000</b>						<b>264 196 992</b>

### 3.2- Evolution des crédits du programme

Nature de dépense	Année 2018 (exécution)	2019 (LFI)	2020	Variation (2020)-(2019)	Justification
Personnel					
Biens et services	15 400 000	19 000 000	52 600 000	33 600 000	
Transferts courants			146 600 000	146 600 000	Les transferts de la COSRISS sont positionnés dans ce programme
Investissements exécutés par l'Etat					
AE	36 000 000			0	Projet vih Sida éliminé depuis 2018
CP	36 000 000				
Transferts en capital					
AE					
CP					
<b>Total</b>	<b>51 400 000</b>	<b>19 000 000</b>	<b>199 200 000</b>	<b>180 200 000</b>	

### 3.3- Justification des dépenses par nature

#### d. Dépenses de personnel

#### EFFECTIF MASSE SALARIALE

<b>Protection sociale des travailleurs</b>	Coordination sectorielle	Hierarchie A	5	33 112 992
<b>Protection sociale des travailleurs</b>	Coordination sectorielle	Hierarchie B	5	24 081 000
<b>Protection sociale des travailleurs</b>	Coordination sectorielle	Hierarchie D	1	7 803 000
<b>Total Protection sociale des travailleurs</b>			<b>11</b>	<b>64 996 992</b>

#### e. Dépenses de biens et services et transferts courants

Articles	2019	2020	Variations	Justifications
60- Achats de Biens et services	12 000 000	21 850 000	9 850 000	
61-Acquisition de services	7 000 000	30 750 000	23 750 000	
62-Autres services				
64-Transferts courants		146 600 000	146 600 000	
<b>Total</b>	<b>19 000 000</b>	<b>199 200 000</b>	<b>180 200 000</b>	